



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-464

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

|  |         |
|--|---------|
| 75-2021-09-10-00001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle gestion publique - secteur Local (23 pages)  | Page 3  |
| 75-2021-09-10-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Pôle de Contrôle et d'Expertise 19 (2 pages)                        | Page 27 |
| 75-2021-09-10-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 19° VILLETTE (3 pages) | Page 30 |
| 75-2021-09-10-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE PARIS 9ème (5 pages)  | Page 34 |
| 75-2021-09-10-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 15 e Est (4 pages)  | Page 40 |
| 75-2021-09-10-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 16ème LA MUETTE (3 pages)                                 | Page 45 |

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle  
gestion publique - secteur Local



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Paris, le 10 SEPTEMBRE 2021

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en date du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

**ARRETE**

## PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

|  |
|--|
| <p><b>M<sup>me</sup>Brigitte MALBRANCKE</b>, Administratrice des Finances publiques Adjointe, Responsable de la Division Gestion des collectivités et établissements publics locaux, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>  |
| <p><b>M. Galdric RIPOULL</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Facturier « DRFiP-Ville de Paris », reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>   |
| <p><b>M. Georges BRUNAUD</b>, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Animation du réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>                                    |
| <p><b>M. Alexandre FERAL</b>, Administrateur des Finances publiques Adjoint, Responsable de la Division Certification des comptes et comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>  |
| <p><b>M<sup>me</sup> Yolande CHEVALIER</b>, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Recettes Ville et Département de Paris – Préfecture de Police, Métropole du Grand Paris, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre Domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable du Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p> |
| <p><b>M. Rémi TOMASENA</b> Inspecteur principal des Finances publiques, Responsable du Domaine Région et Collectivités diverses, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de Domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>  |
| <p><b>Mme Viviane BESTARD</b>, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, Responsable du Domaine Centres hospitaliers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de son Domaine et celles relevant d'un autre domaine du Pôle Gestion publique Secteur public local en cas d'empêchement du responsable de domaine concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion publique Secteur public local.</p>   |

## PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

### DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>  |  |
|---|--|
| <b>Domaine<br/>DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</b>  |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
| <p><b>M. Antoine LOUARN</b><br/>Inspecteur des Finances publiques<br/>Responsable du Domaine<br/><b>DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL<br/>et PRÉFECTURE DE POLICE</b></p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bordereaux d'envoi,</li> <li>▪ les accusés de réception des dépôts de courrier,</li> <li>▪ les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>▪ les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>▪ dans la limite de 15 000 € :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de paiement,</li> <li>- les VGM,</li> <li>- les décisions de remboursement d'excédent ;</li> </ul> </li> <li>▪ les notifications des oppositions et significations,</li> <li>▪ les attestations de la quotité saisissable,</li> <li>▪ les bordereaux de situation des oppositions,</li> <li>▪ les certificats de non-opposition,</li> <li>▪ les états des retenues effectuées,</li> <li>▪ les certificats de cessation de paiement,</li> <li>▪ les autorisations de paiement dans les autres départements.</li> </ul> |
| <p><b>Mme. Solène GUITTENIT</b><br/>Contrôleuse des Finances publiques<br/><br/>Domaine<br/><b>DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL<br/>et PRÉFECTURE DE POLICE</b></p>      | <p>Signer en l'absence du responsable du service DÉPENSES LOCALES DE PERSONNEL et PRÉFECTURE DE POLICE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les états de notification des oppositions et significations,</li> <li>• les attestations de la quotité saisissable,</li> <li>• les bordereaux de situation des oppositions,</li> <li>• les certificats de non-opposition,</li> <li>• les états de retenues effectuées,</li> <li>• les demandes de renseignements relatives aux oppositions.</li> </ul>   |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>  |  |
|---|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>   |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>   |  |
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>  | <b>Pouvoir</b>   |
| <b>M. Matthieu OTAÏ</b><br>Inspecteur des Finances publiques<br><br>Responsable du service<br>COMPTABILITÉ VISA             | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>• les extraits de titres de recettes,</li><li>• les ordres de paiement,</li><li>• les rejets de prise en charge de titres et de mandats</li><li>• les demandes d'annulation de titres,</li><li>• les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li><li>• les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum.</li><li>• les MED des débiteurs publics et débiteurs en surendettement.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les mises en demeure en action individuelle,</li><li>• dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,</li><li>• les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li><li>• les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,</li><li>• les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,</li><li>• les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,</li><li>• les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,</li><li>• les demandes d'annulation de titres,</li><li>• le visa des projets des arrêtés de régie.</li></ul> |
| <b>M. Jean-Pierre LOMBARD</b><br><br>Contrôleur principal<br>des Finances publiques<br>Adjoint du service COMPTABILITÉ VISA | <p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>• les ordres de paiement</li><li>• les extraits de titres de recettes,</li><li>• les rejets de prise en charge de titres et de mandats.</li></ul>   |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>  |  |
|---|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>   |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>   |  |
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>  | <b>Pouvoir</b>   |
| <b>M<sup>me</sup> Anne MORAUD</b><br>Inspectrice des Finances publiques<br><br>Responsable<br>du service RECOUVREMENT AMIABLE | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li><li>▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,</li><li>▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les bordereaux P503,</li><li>▪ les rejets de prise en charge des titres,</li><li>▪ les demandes d'annulation de titres.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les mises en demeure en action individuelle,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,</li><li>▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li><li>▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,</li><li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,</li><li>▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,</li><li>▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €.</li></ul> <p>En l'absence du responsable du service RÉGIES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,</li><li>▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs,</li><li>▪ les demandes d'annulation de titres.</li></ul> |



## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>   |  |
|--|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>  |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>  |  |
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>   | <b>Pouvoir</b>   |
| <b>M. Enguerran BERNIER</b><br>Contrôleur principal<br>des Finances publiques<br><br>Adjoint<br>du service RECOUVREMENT AMIABLE  | Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum.</li></ul> |
| <b>M<sup>me</sup> Sabine BOILLET</b><br>Contrôleuse<br>des Finances publiques<br><br><b>M. Julien PADRA</b><br>Agent administratif<br>des Finances publiques<br><br>Référents<br>du service RECOUVREMENT AMIABLE | Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum.</li></ul> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>  |  |
|---|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>   |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>   |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
| <p style="text-align: center;"><b>M. Rémy GREDIN</b><br/>Inspecteur des Finances publiques<br/>Responsable du service<br/><b>RECouvreMENT CONTENTIEUX</b></p> | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li> <li>▪ les extraits de titres de recettes,</li> <li>▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li> <li>▪ les mises en demeure en action individuelle,</li> <li>▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,</li> <li>▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li> <li>▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,</li> <li>▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 10 000 €,</li> <li>▪ les états d'annulation ou de remise de frais jusqu'à 760 €,</li> <li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,</li> <li>▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce,</li> <li>▪ les documents relatifs au paiement des honoraires des huissiers de justice, des avoués et avocats mandatés dans le cadre du secteur local, et de tous frais engagés dans un contentieux,</li> <li>▪ les actes liés aux saisies attributions, l'accusé de réception des significations des actes d'huissiers relatifs aux titres en phase contentieuse.</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service <b>COMPTABILITÉ VISA</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bordereaux P503,</li> <li>▪ les rejets de prise en charge de titres,</li> <li>▪ les demandes d'annulation de titres.</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service <b>RECouvreMENT AMIABLE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ tous documents émanant de ce service et pour lesquels celui-ci dispose d'une délégation.</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service <b>RÉGIES</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,</li> <li>▪ les ordres de paiement pour versement des avances aux régisseurs,</li> <li>▪ les demandes d'annulation de titres,</li> <li>▪ le visa des projets d'arrêtés concernant les régies.</li> </ul> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>   |  |
|--|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>  |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>  |  |
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>   | <b>Pouvoir</b>   |
| <b>M. Philippe MENU</b><br>Contrôleur principal<br>des Finances publiques<br><br>Adjoint du service<br>RECOUVREMENT CONTENTIEUX        | Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 5 000 € et pour 6 mois maximum,</li><li>▪ les notifications de créances aux mandataires judiciaires dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées à la suite de paiement,</li><li>▪ les mises en demeure en action individuelle inférieures à 100 000 €,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 5 000 €,</li><li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives pour des créances inférieures à 5 000 €,</li><li>▪ les propositions d'ANV pour les dettes d'un même débiteur d'un montant inférieur à 1 500 €.</li></ul> |
| <b>M<sup>me</sup> Marie-Aimée HIERSO</b><br>Contrôleuse des Finances publiques<br><br>Référénts du service<br>RECOUVREMENT CONTENTIEUX | Signer : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les extraits de titres de recettes,</li><li>▪ les déclarations de dépôts de chèques et les déclarations de recettes,</li><li>▪ les délais de paiement pour les créances inférieures à 3 000 € et pour 3 mois maximum,</li><li>▪ les mises en demeure en action individuelle inférieures à 10 000 €,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD manuelles et les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 1 500 €.</li></ul>  |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>                                      |  |
|---|--|
| <b>Domaine RECETTES</b>   |  |
| <b>VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE et MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>                                     |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
| <p><b>M. Jean-Luc BERNIER</b></p> <p>Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service RÉGIES</p> | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes d'annulation de titres,</li> <li>▪ les rejets de titres et de mandats relatifs aux régies d'avances et de recettes dont la gestion est confiée au service,</li> <li>▪ les procès-verbaux de création et de clôture de régies, de remise de service des régisseurs,</li> <li>▪ les visas des projets d'arrêtés concernant les régies,</li> <li>▪ les documents relatifs à la gestion des valeurs inactives,</li> <li>▪ les ordres de paiement pour versement des avances et fonds de caisse aux régisseurs,</li> <li>▪ les ordres de paiement pour le versement des avances exceptionnelles aux régisseurs.</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service COMPTABILITÉ VISA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les ordres de paiement,</li> <li>▪ les rejets de prise en charge de titres et de mandats,</li> <li>▪ les demandes d'annulation de titres.</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT AMIABLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les transmissions des réclamations à l'ordonnateur et les lettres d'information au requérant,</li> <li>▪ les délais de paiement accordés pour des créances inférieures à 10 000 € et pour 12 mois maximum,</li> <li>▪ les MED des débiteurs publics et débiteurs en surendettement..</li> </ul> <p>En l'absence du responsable du service RECOUVREMENT CONTENTIEUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les mises en demeure en action individuelle,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les états de poursuites par voie de saisie pour les créances inférieures à 30 000 €,</li> <li>▪ les notifications de créances aux séquestres dans le cadre des ventes de fonds de commerce et les mainlevées suite à paiement,</li> <li>▪ les mainlevées des actes de poursuites après paiement ou en cas de saisie effectuée à tort,</li> <li>▪ les bordereaux déclaratifs des créances dans le cadre des procédures collectives,</li> <li>▪ les notifications des créances visées à l'article L622-17 du code du commerce.</li> </ul> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>   |  |
|--|--|
| <b>Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES</b>  |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction   | Pouvoir  |
| <p><b>M. GUIDON Guillaume</b><br/>Inspecteur des Finances publiques</p> <p>Responsable du service</p> <p><b>RÉGION</b></p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ dans la limite de 15 000 € :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,</li> <li>- les VGM,</li> <li>- les décisions de remboursement d'excédent,</li> </ul> </li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les lettres de relance,</li> <li>▪ les mises en demeure,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les SATD,</li> <li>- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),</li> <li>- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,</li> </ul> </li> <li>▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,</li> <li>▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,</li> <li>▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,</li> <li>▪ les bordereaux de situation,</li> <li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,</li> <li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li> <li>▪ les certificats de non-opposition,</li> <li>▪ les accusés de réception des SATD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,</li> <li>▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,</li> <li>▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs.</li> </ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX                           |  |
|---|--|
| Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES  |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
| <b>M<sup>me</sup> Caroline BROSSÉ</b><br>Contrôleuse des Finances publiques<br>Service RÉGION | Signer pour son service : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les demandes de renseignements,</li><li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li><li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li><li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li><li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice).</li></ul> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| Division <b>GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>   |  |
|--|--|
| Domaine <b>RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES</b>  |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction   | Pouvoir  |
| <p><b>Mme MARENATI Cécile</b><br/>Inspectrice des Finances publiques<br/>Responsable du service<br/>ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>INTERDÉPARTEMENTAUX</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none"><li>- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,</li><li>- les VGM,</li><li>- les décisions de remboursement d'excédent,</li></ul></li><li>▪ les demandes de renseignements,</li><li>▪ les lettres de relance,</li><li>▪ les mises en demeure,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none"><li>- les SATD,</li><li>- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),</li><li>- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,</li></ul></li><li>▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,</li><li>▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,</li><li>▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,</li><li>▪ les bordereaux de situation,</li><li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,</li><li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li><li>▪ les certificats de non-opposition,</li><li>▪ les accusés de réception des SATD,</li><li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li><li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li><li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),</li><li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,</li><li>▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,</li><li>▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs.</li></ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

### Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

#### Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES

| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
|---|--|
| <p><b>M. MARTRE Jean-Michel</b><br/>Inspecteur des Finances publiques<br/>Responsable du service<br/>ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>INTERDÉPARTEMENTAUX</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none"><li>- les ordres de paiement y compris vers l'étranger,</li><li>- les VGM,</li><li>- les décisions de remboursement d'excédent,</li></ul></li><li>▪ les demandes de renseignements,</li><li>▪ les lettres de relance,</li><li>▪ les mises en demeure,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none"><li>- les SATD,</li><li>- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),</li><li>- les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,</li></ul></li><li>▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,</li><li>▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,</li><li>▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,</li><li>▪ les bordereaux de situation,</li><li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,</li><li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li><li>▪ les certificats de non-opposition,</li><li>▪ les accusés de réception des SATD,</li><li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li><li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li><li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice),</li><li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,</li><li>▪ les courriers de rejets des mandats et des titres,</li><li>▪ les demandes de prise en charge de recettes de ventes de bois ainsi que les bordereaux d'envoi de valeurs.</li></ul> <p>Signer, en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p> |



|   |   |
|---|---|
| <p><b>M<sup>me</sup> Thérèse GROMESNIL</b><br/>         Contrôleur des Finances publiques<br/>         Service<br/>         ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>         INTERDÉPARTEMENTAUX</p> | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les accusés de réception des SATD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice).</li> </ul>  |
| <p><b>M<sup>me</sup> Nancy PLADYS</b><br/>         Contrôleuse des Finances publiques<br/>         Service<br/>         ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>         INTERDÉPARTEMENTAUX</p>     | <p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les accusés de réception des SATD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. Absence de décision de justice).</li> </ul>  |
| <p><b>M Jean-Marc DEDIEU</b><br/>         Contrôleur des Finances publiques<br/>         Service<br/>         ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>         INTERDÉPARTEMENTAUX</p>               | <p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de sa mission, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,</li> <li>▪ les audits de régie.</li> </ul>   |
| <p><b>M<sup>me</sup> Sylvie PORLAN</b><br/>         Contrôleuse des Finances publiques<br/>         Service<br/>         ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>         INTERDÉPARTEMENTAUX</p>    | <p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ dans la limite de 2 000 € :<br/>             les lettres de relance,<br/>             les mises en demeure,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € :<br/>             les SATD,<br/>             les états de poursuites par voie de saisie,</li> <li>▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €,</li> <li>▪ les bordereaux de situation,</li> <li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.</li> </ul> |
| <p><b>M. AKOUN Jean-Philippe</b><br/>         Contrôleur des Finances publiques</p>   | <p>Signer, en l'absence des Responsables de service « ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET INTERDÉPARTEMENTAUX » :</p>  |

|   |   |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Service<br/>ÉTABLISSEMENTS LOCAUX ET<br/>INTERDÉPARTEMENTAUX</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ dans la limite de 2 000 € :<br/>    les lettres de relance,<br/>    les mises en demeure,</li> <li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs et sous le seuil de 2 000 € :<br/>    les SATD ,<br/>    les états de poursuites par voie de saisie,</li> <li>▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 6 mois pour des dettes inférieures à 3 000 €,</li> <li>▪ les bordereaux de situation,</li> <li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur.</li> </ul> |
|---|---|

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>   |   |
|--|---|
| <b>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</b>  |   |
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>   | <b>Pouvoir</b>  |
| <b>M<sup>me</sup> Marie-France MORJON</b><br>Inspectrice des Finances publiques<br>Responsable adjointe du Domaine<br>CENTRES HOSPITALIERS | Signer pour son domaine : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ dans la limite de 15 000 € :<ul style="list-style-type: none"><li>- les chèques sur le Trésor,</li><li>- les ordres de paiement,</li><li>- les VGM,</li><li>- les décisions de remboursement d'excédent,</li></ul></li><li>▪ les demandes de renseignements,</li><li>▪ les lettres de relance,</li><li>▪ les mises en demeure,</li><li>▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs :<ul style="list-style-type: none"><li>- les OTD,</li><li>- les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),</li></ul></li><li>▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,</li><li>▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,</li><li>▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,</li><li>▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,</li><li>▪ les bordereaux de situation,</li><li>▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,</li><li>▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),</li><li>▪ les certificats de non-opposition,</li><li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li><li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li><li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li><li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),</li><li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,</li><li>▪ les courriers de rejets des mandats et des titres.</li></ul> |

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>                                      |  |
|---|--|
| <b>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</b>   |  |
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir  |
| <p><b>Mme Ghislaine BRAITHWAITE</b><br/>Contrôleuse des Finances publiques<br/>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p> | <p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.</li> </ul> |
| <p><b>Mme Gisèle LAURIER</b><br/>Contrôleuse des Finances publiques<br/>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>        | <p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.</li> </ul> |
| <p><b>M. Alain DANTIC</b><br/>Contrôleur des Finances publiques<br/>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>            | <p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les accusés de réception des ATD/OTD,</li> <li>▪ les bordereaux des retenues sur opposition,</li> <li>▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,</li> <li>▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),</li> <li>▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance.</li> </ul> |
| <p><b>Madame Patricia GIRARD</b><br/>Contrôleuse des Finances publiques<br/>Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p>    | <p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les courriers d'informations aux redevables</li> <li>▪ les bordereaux de situation</li> <li>▪ les attestations de paiement</li> </ul>   |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>M. Michel RONFET</b><br/>         Contrôleur des Finances publiques<br/>         Domaine CENTRES HOSPITALIERS</p> | <p>Signer pour son domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les courriers d'informations aux redevables</li> <li>▪ les bordereaux de situation</li> <li>▪ les attestations de paiement</li> </ul> |
|---|--|

### DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <p align="center"><b>Service FACTURIER DRFIP-VILLE DE PARIS (SFACT)</b></p>  |  |
|--|--|
| <p align="center">Nom - Prénom<br/>Grade – Fonction</p>  | <p align="center">Pouvoir</p>  |
| <p><b>M. Galdric RIPOULL</b><br/>           Administrateur des Finances<br/>           Publiques adjoint<br/>           Responsable du service facturier<br/>           « DRFIP-Ville de Paris »</p> | <p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p> |
| <p><b>M<sup>me</sup> Emmanuelle ETCHEVERRY</b><br/>           Attachée territoriale<br/>           Adjointe au Directeur du service<br/>           Facturier « DRFIP-Ville de Paris »</p>            | <p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p> |

|  |   |
|--|---|
| <p style="text-align: center;"><b>M. Rémi TURCK</b></p> <p>Inspecteur des Finances Publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable de<br/>pôle au service facturier « DRFiP-<br/>Ville de Paris »</p>                   | <p>Signer tous les documents relevant du service facturier DRFiP-Ville de Paris.</p>  |
| <p style="text-align: center;"><b>M<sup>me</sup> Line LOBEL</b></p> <p style="text-align: center;">Contractuel</p> <p style="text-align: center;">Responsable de<br/>pôle au service facturier « DRFiP-<br/>Ville de Paris »</p> | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul> |
| <p style="text-align: center;"><b>M. Anis ASSOUS</b></p> <p style="text-align: center;">Contractuel</p> <p style="text-align: center;">Responsable de<br/>pôle au service facturier « DRFiP-<br/>Ville de Paris »</p>            | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul> |
| <p style="text-align: center;"><b>M. Frantz STROBBE</b></p> <p>Inspecteur des Finances Publiques</p> <p style="text-align: center;">Responsable de<br/>pôle au service facturier « DRFiP-<br/>Ville de Paris »</p>               | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>M<sup>me</sup> Coralie BEUGARD</b><br/>Inspectrice des Finances Publiques<br/><br/>Responsable de<br/>secteur au service facturier<br/>« DRFiP-Ville de Paris »</p> | <p>Signer pour l'ensemble du service facturier DRFiP-Ville de Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les courriers/courriels aux tiers,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations.</li> </ul> |
|---|---|

### **DÉLÉGATIONS SPÉCIALES**

| <b>Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ</b>   |   |
|---|---|
| Nom - Prénom<br>Grade - Fonction  | Pouvoir   |
| <p><b>M. Erick LEFORT</b><br/>Inspecteur des Finances publiques<br/><br/>Responsable du service<br/><b>COMPTABILITÉ<br/>VILLE, DÉPARTEMENT,<br/>PRÉFECTURE DE POLICE,<br/>MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b></p>            | <p>Signer pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les lettres de rejet de mandats et de titres,</li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits,</li> <li>▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres,</li> <li>▪ les demandes d'annulations de mandats ou de titres,</li> <li>▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette,</li> <li>▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 12 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de virements inférieurs à 12 000 €,</li> <li>▪ les autres ordres de paiements,</li> <li>▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires.</li> </ul> <p>Signer les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITE CENTRALISATION » selon le périmètre du responsable de service.</p> |
| <p><b>M<sup>me</sup> Isabelle ODILE</b><br/>Contrôleur des Finances publiques<br/><br/>Adjointe du service<br/><b>COMPTABILITÉ<br/>VILLE, DÉPARTEMENT,<br/>PRÉFECTURE DE POLICE,<br/>MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b></p> | <p>Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les lettres de rejet de mandats et de titres,</li> <li>▪ les demandes de renseignements,</li> <li>▪ les demandes de restitutions des excédents prescrits,</li> <li>▪ les demandes d'émissions de mandats ou titres,</li> <li>▪ les pièces et documents entrant dans les attributions du secteur dette,</li> <li>▪ les décisions de remboursement d'excédents inférieurs à 8 000 €, y compris les ordres de paiements y afférents et tous les ordres de paiement induits par le traitement d'un rejet de</li> </ul>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>virements inférieurs à 8 000 €,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les autres ordres de paiements,</li><li>▪ les correspondances avec les usagers notamment pour la régularisation des chèques impayés et des excédents de versements et les organismes financiers notamment pour l'ouverture des comptes et livrets afférents à la gestion des deniers pupillaires.</li></ul> <p>Signer, en l'absence du responsable des services « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » et « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », les VGM et virements étrangers pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP.</p> |
|--|--|



## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

| <b>Division CERTIFICATION DES COMPTES ET COMPTABILITÉ</b>   |  |
|---|--|
| <b>Nom - Prénom<br/>Grade - Fonction</b>  | <b>Pouvoir</b>   |
| <b>M. Abdoul M'BAYE</b><br>Inspecteur des Finances publiques<br><br>Responsable du service<br>COMPTABILITÉ CENTRALISATION   | Signer pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION », pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les chèques sur le Trésor,</li><li>▪ les ordres de paiement,</li><li>▪ les VGM,</li><li>▪ les virements étrangers,</li><li>▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</li><li>▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,</li><li>▪ les bordereaux de rejet de virement,</li><li>▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,</li><li>▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.</li></ul> Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ VILLE, DÉPARTEMENT, PRÉFECTURE DE POLICE, MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » selon le périmètre du responsable de service. |
| <b>Mme Stéphanie CHERREAU</b><br>Contrôleur des Finances publiques<br><br>Adjoint du service<br>COMPTABILITÉ CENTRALISATION | Signer, en l'absence du responsable de service, pour le service « COMPTABILITÉ CENTRALISATION » et pour toutes les collectivités et tous les établissements publics gérés par le Pôle Secteur public local de la DRFiP : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les chèques sur le Trésor,</li><li>▪ les ordres de paiement,</li><li>▪ les VGM,</li><li>▪ les virements étrangers,</li><li>▪ les autorisations de paiement vers les autres DDFiP/DRFiP ou les autres comptables,</li><li>▪ les correspondances d'information avec les organismes bénéficiaires de paiement ainsi qu'avec la Banque de France,</li><li>▪ les bordereaux de rejet de virement,</li><li>▪ les courriers aux redevables et aux entreprises,</li><li>▪ les situations quotidiennes de trésorerie et les états de fin de mois.</li></ul>  |

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
Pôle de Contrôle et d'Expertise 19

Paris, le 10/09/2021

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 19 ème, Madame Cécile ADAMOUMBAZOA,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>grade</b> | <b>Limite des décisions contentieuses</b> | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|---------------------------------|--------------|---|--|
| CHANTELOSE Elisabeth            | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| COURET Christophe               | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| MANET Marie-Ange                | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| PENET Maxime                    | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| RAJAONSON Hoby                  | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| SASTRE Aurélie                  | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| THIBAUT Patrice                 | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>grade</b> | <b>Limite des décisions contentieuses</b> | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|---------------------------------|--------------|---|--|
| Marine LE BERRE                 | Inspecteur   | 15 000 €                                  | 7 500 €                                |
| BOULEAU Frédéric                | Contrôleur   | 10 000 €                                  | 5 000 €                                |
| GOUFANE Marthe                  | Contrôleur   | 10 000 €                                  | 5 000 €                                |

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Cécile ADAMOUMBAZOA,  
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00003

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS 19° VILLETTE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

**SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE  
PARIS 19° VILLETTE**

17 Place de l'Argonne, 75938 PARIS CEDEX 19



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 19 °VILLETTE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

**Délégation de signature** est donnée à :

- **M CHARMET CLEMENT**, inspecteur adjoint au responsable du Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19 °,
- **M TORRES CEDRIC**, inspecteur adjoint au responsable du Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19 °,

**à l'effet de signer :**

1°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) dans la limite de **60 000 €**, en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à **l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;**

4°) et, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les décisions relatives aux **demandes de délais de paiement, sans limitation de montant, ni de nombre de mensualités** ;
- b) **les avis de mise en recouvrement sans limitation de montant** ;
- c) **l'ensemble des actes relatifs au recouvrement**, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour **ester en justice** ;
- d) **tous actes d'administration et de gestion du service.**

## Article 2

**Délégation de signature** est donnée à l'effet de signer:

- en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- et, **en matière de gracieux fiscal d'assiette**, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

|  |                       |                           |
|--|-----------------------|---------------------------|
| <b>KONE Mamou</b>                      | <b>BONDODET Naban</b> | <b>FOURNIER Dominique</b> |
| <b>CAUX Mathieu</b>                    | <b>GOZE Frédéric</b>  | <b>BOUTITI Donia</b>      |
| <b>MONTRESOR-TIMPESTA<br/>Florence</b> | <b>SCHIMT Odelia</b>  |                           |

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés ci-après :

|                          |                      |                         |
|--------------------------|----------------------|-------------------------|
| <b>FERREIRA Nathalie</b> | <b>MENNAD Chafia</b> | <b>CASTELLI Clément</b> |
| <b>WEBER Morgan</b>      | <b>BOYER Clément</b> | <b>BENYAHIA Bachir</b>  |
| <b>ONANE Armelle</b>     | <b>QUEVA David</b>   |                         |



### Article 3

**Délégation de signature** est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade        | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|--------------|---------------------------------|
| COULON Françoise         | B principale | 10000 €                         |
| CHEKROUN Audrey          | B            | 10000 €                         |
| FALQUEHRO Audrey         | B            | 10000 €                         |
| FOURNIER Dominique       | B Principale | 10000 €                         |
| POUGAJENDIRANE Shantana  | B            | 10000 €                         |

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au **recueil des actes administratifs du département de Paris**.

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de VILLETTE 19°

Signé

**Pascal LACROIX**

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
PARIS 9ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris

**SIE PARIS 9<sup>ème</sup>**

**9, rue d'Uzès**

**75074 Paris cedex 02**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de  
PARIS 9<sup>ème</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à  
217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction  
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne POUREAU, Inspectrice divisionnaire des  
finances publiques, et à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances  
publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission  
partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou  
rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de  
contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous  
les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de  
100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et  
gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>Grade</b>                                  | <b>Limite des décisions contentieuses</b> | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|---------------------------------|---|---|--|
| Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN | Inspectrice des finances publiques            | 15 000 €                                  | 15 000 €                               |
| M. Alain DALUZEAU               | Inspecteur des finances publiques             | 15 000 €                                  | 15 000 €                               |
| Christophe DE CONTET            | Inspecteur des finances publiques             | 15 000 €                                  | 15 000 €                               |
| Jonathan DERoyANT               | Inspecteur des finances publiques             | 15 000 €                                  | 15 000 €                               |
| Marie-José LASCAUD              | Inspectrice des finances publiques            | 15 000 €                                  | 15 000 €                               |
| M. Frédéric BOUILLANNE          | Contrôleur des finances publiques             | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| M. Thierry COUET                | Contrôleur des finances publiques             | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| Mme. Raphaëlle AUNAY            | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| M. Olivier DOMARIN              | Contrôleur principal des finances publiques   | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| Mme Nathalie AUBINAUD           | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| Mme Maryse LORY                 | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| M. Thierry GAUTHIEZ             | Contrôleur principal des finances publiques   | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| Mme Régine MISSOUM              | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |
| Mme Chantal RESMER              | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 €                                  | 10 000 €                               |

|                          |   |          |          |
|--------------------------|---|----------|----------|
| Mme. Madina ADJADI       | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Laurence BLANC       | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Rachel BOEHLY        | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Lauriane CASSARD     | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Sylvie CASTEJON      | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Sandrine DANDO       | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Marie-Claire EVAN    | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Gilles GLEYO          | Contrôleur des finances publiques             | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Aldina GODINHO       | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Amaury GOULT          | Contrôleur des finances publiques             | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Sonia ITKINE         | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Hélène LAFONT        | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Maryvonne LE GUILLOU | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Karine AUFORT        | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |
| M. Eric MEYER            | Contrôleur des finances publiques             | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Céline ROUSSEL       | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 € | 10 000 € |
| Mme Sophie TOUZET        | Contrôleuse des Finances publiques            | 10 000 € | 10 000 € |

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

| Nom et prénom des agents        | Grade                              | Limite des décisions gracieuses |
|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN | Inspectrice des finances publiques | 15 000 €                        |
| M. Alain DALUZEAU               | Inspecteur des Finances publiques  | 15 000 €                        |
| Christophe DE CONTET            | Inspecteur des finances publiques  | 15 000 €                        |
| Jonathan DEROYANT               | Inspecteur des finances publiques  | 15 000 €                        |
| Marie-José LASCAUD              | Inspectrice des finances publiques | 15 000 €                        |
| Nathalie AUBINAUD               | Contrôleuse des finances publiques | 10 000 €                        |

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>Grade</b>                                  | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|---------------------------------|---|--|
| Raphaëlle AUNAY                 | Contrôleuse principale des finances publiques | 10 000 €                               |
| Olivier DOMARIN                 | Contrôleur principal des finances publiques   | 10 000 €                               |
| Thierry GAUTHIEZ                | Contrôleur principal des finances publiques   | 10 000 €                               |
| Régine MISSOUM                  | Contrôleuse des Finances publiques            | 10 000 €                               |
| Chantal RESMER                  | Contrôleuse des finances publiques            | 10 000 €                               |
| Zohra MAHI                      | Agente des finances publiques                 | 2 000 €                                |
| Maxime LEVANNIER                | Agent des finances publiques                  | 2 000 €                                |
| Michèle SANGLIER                | Agente des finances publiques                 | 2 000 €                                |
| Fabrice VAÏTI                   | Agent des Finances publiques                  | 2 000 €                                |

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>Grade</b>                                  |
|---------------------------------|---|
| Mme Catherine SOUBIRAN          | CASANOVA- Inspectrice des finances publiques  |
| M. Alain DALUZEAU               | Inspecteur des Finances publiques             |
| Christophe DE CONTET            | Inspecteur des finances publiques             |
| Jonathan DEROYANT               | Inspecteur des finances publiques             |
| Marie-José LASCAUD              | Inspectrice des finances publiques            |
| Nathalie AUBINAUD               | Contrôleuse des finances publiques            |
| Raphaëlle AUNAY                 | Contrôleuse principale des finances publiques |
| Olivier DOMARIN                 | Contrôleur principal des finances publiques   |
| Thierry GAUTHIEZ                | Contrôleur principal des finances publiques   |
| Régine MISSOUM                  | Contrôleuse des Finances publiques            |
| Chantal RESMER                  | Contrôleuse des finances publiques            |
| Zohra MAHI                      | Agente des finances publiques                 |

Maxime LEVANNIER

Michèle SANGLIER

Fabrice VAÏTI

Agent des finances publiques

Agente des finances publiques

Agent des Finances publiques

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le comptable public,  
responsable du service des impôts des  
entreprises  
de PARIS 9<sup>ème</sup>

Signé

Pierre VERGUIN

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00002

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 15 e Est





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris  
**SIP Paris 15 e Est**  
13/15 rue du Général Beuret  
**75712 Paris Cedex 15**

  
FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 10/09/2021

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Pascal PAVY, responsable du service des impôts des particuliers du service des impôts des particuliers (SIP) Paris 15° EST

Vu le code général des impôts et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Maurice GHRISSI inspecteur divisionnaire des finances publiques, M Roland GUIGUES, inspecteur principal des Finances Publiques adjoints au responsable du SIP Paris 15° EST à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme QUILLOT Jeannette                      M Mathieu BEAUJARD                      Mme Nadia MEBARKI

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. BOREL Laurent                              M DUBOIS DAVID                              M. GUAITELLA Laurent  
M.LE GOAS Hervé                              Mme LE GUILLOU Sophie                      M.MOUSSIER Hervé  
M. PAPIN Frédéric                              Mme LEFEUVRE Marie Laure                      M FEUILLET Eric

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. BENJAMIN Bruno                              M.BLINO Michel                              Mme AHOLOU Gnona  
MME BOBILLOT Gaëlle.                              M DAVID Sébastien                              M. DYLEWSKI Arnaud  
Mme BARRET Chantal                              M BRUSA Cyprien                              Mme GENIN Clémence  
Mme EMMA Marie Michele                              Mme FARES Cécile                              Mme GORNET Sonia  
Mme HELOU Magali                              M MALRAIT Olivier                              Mme PINON Stéphanie  
Mme RENE -MARTIN Céline                              Mme SINTES Sylvie                              Mme VALLEAMA Audrey  
M.THEGAT Romain                              Mme ZAIDI Stephanie

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,

aux agents désignés ci-après :

| <b>NOM et prénom</b>     | <b>Grade</b>                                    | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|--------------------------|---|--|
| M BIZIEN Jean Louis      | Contrôleur principal des finances publiques     | 10000                                  |
| Mme CASSAGNES Sylvie     | contrôleuses principales des finances publiques | 10 000                                 |
| Mme LE NAMOURIC DESCAMPS |   | 10 000                                 |

| <b>NOM et prénom</b>    | <b>Grade</b>  | <b>Limite des décisions gracieuses</b> |
|-------------------------|---|--|
| M BIZIEN Jean Louis     | Contrôleur principal des finances publiques             | 10000                                  |
| Catherine               |   |  |
| Mme FEUARDENT Catherine | Contrôleuse des finances publiques                      | 10000                                  |
| MME GUISLAIN Hélène     | Contrôleuse des finances publiques                      | 10000                                  |
| Mme MAILLARD Aurélia    | Contrôleuse des finances publiques                      | 10000                                  |
| M.KALOMBO Gabriel       | Contrôleur des finances publiques                       | 10 000                                 |
| Mme MUNIER Amélie       | Contrôleuse des finances publiques                      | 10 000                                 |
| M. MOUELE Dominique     | Contrôleur des finances publiques                       | 10 000                                 |
| Mme DESLAIMES Catherine | Agente administrative principale des finances publiques | 2 000                                  |
| Mme COHEN Brigitte      | Agent administratif des finances publiques              | 2 000                                  |
| Mme BRETECHE Cécile     | Agent administratif des finances publiques              | 2 000                                  |

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M Mathieu BEAUJARD

Mme Nadia MEBARKI

Mme QUILLOT Jeannette

Et aux contrôleurs principaux des finances ou de 1° classe publiques désignés ci-après :

Mme CASSAGNES Sylvie

M.BIZIEN Jean-Louis

MME LE NAMOURIC  
DESCAMPS Catherine

Mme GUISLAIN Hélène

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris..

Le comptable, responsable de service  
des impôts des particuliers de Paris 15° EST

Signé

Pascal PAVY

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-10-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 16ème LA MUETTE

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Paris, le 10/09/2021

**SIP Paris 16ème LA MUETTE**  
**12 rue Georges Sand**  
**75796 PARIS cedex 16**

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Paris 16ème LA MUETTE**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PUECH et à Mme Sophie VIVIES, inspectrices des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence du comptable public:

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Mme PUECH Sylvie | Mme Sophie VIVIES |
|------------------|-------------------|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

|                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| Mme Anne FOUCAULT  | Mme SOULEYREAU Audrey |
| M.Thibaut MARMORAS | Mme TRAVAILLEUR Peggy |

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

|                        |
|------------------------|
| Mme Sandra FOLGUERAL   |
| Mme TANTALE Anne-Laure |
| M.Emmanuel GUERARD     |
| Mme Amina KHADDAR      |

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade                              | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Mme PUECH Sylvie         | Inspectrice des finances publiques | 15 000 €                        |
| Mme VIVIES Sophie        | Inspectrice des finances publiques | 15 000 €                        |
| M, Sebastien VAUTRIN     | Contrôleur des finances publiques  | 1 200 €                         |
| M. William ISAAC         | Contrôleur des finances publiques  | 1 200 €                         |

|                            |  |         |
|----------------------------|--|---------|
| Mme Nora SAOUDAOUI         | Contrôleuse des finances publiques           | 1 200 € |
| Mme Forence LACAZE-LABADIE | Contrôleuse des finances publiques           | 1 200 € |
| Mme Marion LE NY           | Agente administrative des finances publiques | 1 200 € |
| M. Gaylord JARRY           | Agente administrative des finances publiques | 1 200 € |

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

| <b>Nom et prénom des agents</b> | <b>grade</b>                       |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Mme PUECH Sylvie                | Inspectrice des finances publiques |
| Mme VIVIES Sophie               | Inspectrice des finances publiques |

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts  
des particuliers de Paris 16ème LA MUETTE

Signé

Jean-Jacques DURET